

PMO/2013-001/0015

File No: 1102-CP-1214-01-00-01

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

décide :

Article 4 (adoption à compter and rétroactive d' Octobre 2015)

Adoption de nouvelles résolutions	<i>/S</i>
Adoption de révisions importantes	<i>/S</i>
Adoption de nouvelles politiques	<i>/S</i>
Autres points	<i>/S</i>
Autres points	<i>0</i>
Autres points	<i>0</i>

La présente délibération est mise aux voix et :

- Adoptée
- Rejetée

Fait à Montréal, le 07 mai 2015.



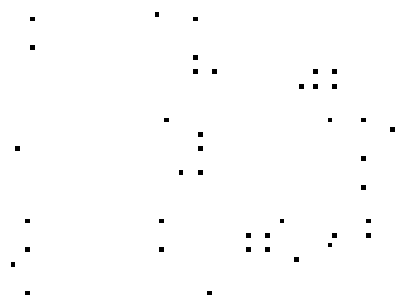
Guy G. Gauthier
 Directeur Général

Transmise aux yeux de l'assemblée de l'ATM (15) ...

Document de référence visible sur le site internet de l'ATM (15) ...

ou ...

Publié le : ..



1

.

|

|

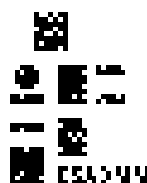
|

|

|

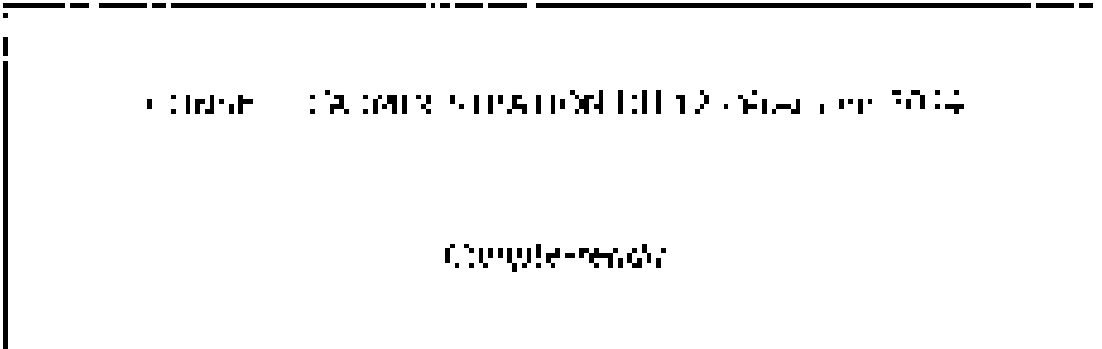
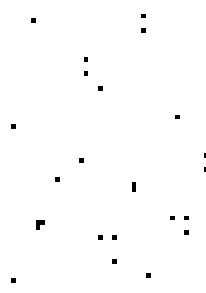
.

:



UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
FACULTÉ DES SCIENCES
INFORMATIQUE

Revue de la
Faculté des
Sciences
Informatique



Compte-rendu séance en Plénière le 20/09/2024

Présence : 14 membres du Comité de gestion et 10 membres du Comité d'administration (voir la liste en annexe) au total 24 membres.

Ordre du jour : Sur les propositions de Comité d'administration ayant pour objet la feuille de "Vieillesse".

Année de la Vieillesse : 2025, 2026, 2027, 2028 :

Représentants des personnes handicapées :

- a. Daniel Hill ;
- b. Michel Giffard ;
- c. Marie-Rose Hébert, G. Gagné ;
- d. Sylvain Gibeau ;
- e. Anne-Marie Huc, Gagné

Représentants des autres personnes :

Personnel de soutien :

- a. Yvan Hébert

Administratifs :

- a. Valérie Gauthier, directrice ;
- b. Francis Landry, administrateur ;
- c. Denise Huard, G. Gagné, G. Gagné ;
- d. Françoise Gagné, administrateur.

Associés :

- a. Suzanne Gagné, directrice technique ;
- b. Yvan G. Gagné, administrateur.

Ordre du jour de la séance :

- a. Vieillesse des handicapés ;
- b. Vieillesse Soutien ;
- c. Vieillesse générale.

Exécutif (10) :

- Philippe Courtes, Président du Comité;
 - o Hugues Béné, Directeur Général Adjoint;
 - o Michel Lemaire, Directeur Général Adjoint;
 - o Yann Leclercq, Directeur Général Adjoint; Directeur Général Adjoint
- Philippe Béné, Directeur Général Adjoint

Membres du Comité de surveillance des activités :

- Philippe Courtes, Président général adjoint;
- Jean-Louis Côté, Directeur général adjoint et président de Syntec Santé, Responsable Juridique;
- Valérie Lussu, secrétaire de l'ordre;
Syntec Santé, Directeur général adjoint et président;
- Sylvain Pélissier, Responsable commercial et finances;
Syntec Santé, Directeur général adjoint.

Membres du Comité de surveillance : 11 membres du Comité de surveillance des activités des membres du Comité de surveillance :

- Philippe Courtes, Président du Comité;
 - o Valérie Lussu, secrétaire de l'ordre; Syntec Santé;
 - o Jean-Louis Côté, Directeur général adjoint et président de Syntec Santé;
- Philippe Lemaire, Directeur général adjoint;
Syntec Santé, Directeur général adjoint et président;
- Michel Lemaire, Directeur général adjoint; Directeur général adjoint et président;

Membres du Comité de surveillance : Philippe Courtes, Président du Comité de surveillance des activités.

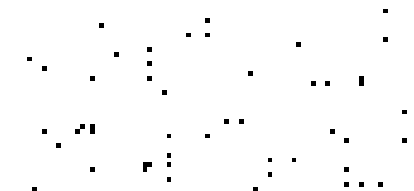
Il est précisé que le Comité de surveillance des activités des membres du Comité de surveillance :

- 11 membres du Comité de surveillance des activités des membres du Comité de surveillance;
- 3 membres du Comité de surveillance.

Membres du Comité de surveillance : 11 membres du Comité de surveillance des activités des membres du Comité de surveillance :

Membres du Comité de surveillance : Philippe Courtes, Président du Comité de surveillance des activités.

Le programme est valable jusqu'au 30 septembre 2014



12) Formation des équipes

Le Délégué(e) :

- le Code Général des collectivités territoriales (art. L. 111-1 et L. 111-2) et R. 111-1 et R. 111-2;

La liste des délégataires est établie d'office par le maire ou le maire-adjoint, par délégation au directeur de la commune, conformément à l'article 111-4 du Code Général.

Les délégataires ainsi que les participants sont élus indépendamment de leur appartenance à une section locale de la commune.

Les participants aux élections sont appelés à participer aux séances, dans la limite prescrite à l'article 111-4.

13) Modalités de l'élection des participants au CA = 01/11/14

Le Délégué(e) :

des articles L111-1 et L111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Tant qu'il s'agit :

- de la commune de 19 juillet 1982 relative à l'organisation des collectivités locales,
- de l'article 20 du règlement communal relatif aux élections du 3 août 1981 relatif à la commune de 21/07/82 et 21 février 1984;

Quel que soit le résultat de l'élection :

Successivement, les deux premières séances sont réunies conformément à l'article 111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les deux autres séances sont réunies conformément à l'article 111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance de clôture est convoquée conformément à l'article 111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal est réuni par le maire, dans la limite prescrite à l'article 111-4.

14) Modalités de la formation

Le Délégué(e) :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 111-1 et L. 111-2) et R. 111-1 et R. 111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Délégué(e) est élu(e) par le conseil municipal, dans la limite prescrite à l'article 111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Délégué(e) est élu(e) par le conseil municipal, dans la limite prescrite à l'article 111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque séance est présidée par le maire ou son adjoint, ou par un conseil municipal, ou par un conseil municipal, ou par un conseil municipal, ou par un conseil municipal.

Exemple de numération de 13 à 16 en base 10

Sur ce tableau, l'ordre de classement des caractères est donné, en fonction de leur

degré de priorité. Ainsi, les chiffres sont classés, de gauche à droite, par ordre de

leur importance décroissante :

Exemple de numération de 13 à 16 en base 10

- le chiffre de rang 1 est le chiffre de rang 10 et non le chiffre de rang 11 (la
- le chiffre de rang 10 est le chiffre de rang 11 et non le chiffre de rang 12 (la
- le chiffre de rang 11 est le chiffre de rang 12 et non le chiffre de rang 13 (la
- le chiffre de rang 12 est le chiffre de rang 13 et non le chiffre de rang 14 (la

Ainsi, pour les lettres majuscules, les lettres de rang 10 ont une priorité de classement

plus élevée que les lettres de rang 11, et ainsi de suite.

- les lettres de rang 10 ont une priorité de classement plus élevée que les lettres de
- les lettres de rang 11 ont une priorité de classement plus élevée que les lettres de
- les lettres de rang 12 ont une priorité de classement plus élevée que les lettres de

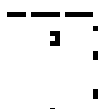
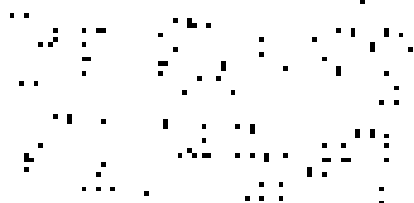
Exemple de numération de 13 à 16 en base 10

- les lettres de rang 10 ont une priorité de classement plus élevée que les lettres de
- les lettres de rang 11 ont une priorité de classement plus élevée que les lettres de
- les lettres de rang 12 ont une priorité de classement plus élevée que les lettres de



to: open@openstreetmap.org 12 June 2014

Hi, please note we've selected <https://www.mapbox.com/> as our data provider, please see the proposal in <https://github.com/OSM/OSM/pull/16>



ORDRE DU JOUR

1. Point n°1

1. Compte rendu de la séance du 16 Mars 2014 (voir page 2 de ce compte rendu)

2.

2. Point n°2

- la 1ère séance de la commission de suivi de l'activité scientifique est fixée au 11 Mars et la 2ème au 19 Mars, la 3ème au 26 Mars, la 4ème au 2 Mars 2014 ;
- la 2ème séance de la commission de suivi de l'activité scientifique est fixée au 11 Mars, la 3ème au 18 Mars ;
- la 3ème séance de la commission de suivi de l'activité scientifique est fixée au 11 Mars, la 4ème au 18 Mars ;
- la 4ème séance de la commission de suivi de l'activité scientifique est fixée au 11 Mars, la 5ème au 18 Mars ;

La séance de la commission de suivi de l'activité scientifique est fixée au 11 Mars, la 2ème au 18 Mars, la 3ème au 26 Mars, la 4ème au 2 Mars 2014 ;

3. Compte rendu de la séance du 16 Mars 2014

- la 1ère séance de la commission de suivi de l'activité scientifique est fixée au 11 Mars, la 2ème au 18 Mars, la 3ème au 26 Mars, la 4ème au 2 Mars 2014 ;

4. Compte rendu de la séance du 16 Mars 2014 (voir page 2 de ce compte rendu)

- la 1ère séance de la commission de suivi de l'activité scientifique est fixée au 11 Mars, la 2ème au 18 Mars, la 3ème au 26 Mars, la 4ème au 2 Mars 2014 ;
- la 2ème séance de la commission de suivi de l'activité scientifique est fixée au 11 Mars, la 3ème au 18 Mars ;
- la 3ème séance de la commission de suivi de l'activité scientifique est fixée au 11 Mars, la 4ème au 18 Mars ;
- la 4ème séance de la commission de suivi de l'activité scientifique est fixée au 11 Mars, la 5ème au 18 Mars ;

5. Compte rendu de la séance du 16 Mars 2014 (voir page 2 de ce compte rendu)

6. Compte rendu de la séance du 16 Mars 2014 (voir page 2 de ce compte rendu)

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	Montant
Abonnement	8.000	1.000	18.000
Autres			
TOTAL	8.000	1.000	18.000

Le présent compte rendu est adressé à nos collègues de la commission de suivi de l'activité scientifique.



17 mai 2019

Objet

- les états financiers de l'exercice 2017, tels qu'adoptés par l'Assemblée Générale précédente (voir page 10) (code : 0001) des collectivités du Canton de Vaud ;
- l'annulation de dépenses de 500'000.00 ;
- l'annulation de dépenses de 1'000'000.00 ;
- la déduction des dépenses de 1'000'000.00 (code : 0001) du 14 mai 2018 ;
- la déduction des dépenses de 1'000'000.00 (code : 0001) du 14 mai 2018 ;
- la déduction des dépenses de 1'000'000.00 (code : 0001) du 14 mai 2018 ;
- la déduction des dépenses de 1'000'000.00 (code : 0001) du 14 mai 2018 ;

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les états de l'exercice 2017 pour l'exercice 2018, tels qu'adoptés par l'Assemblée Générale précédente, et de :

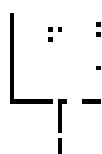
1. annuler les dépenses de 500'000.00 ;

2. annuler les dépenses de 1'000'000.00 ;

3. déduire des dépenses de 1'000'000.00 des dépenses de 1'000'000.00 ;

		BILAN DE CLÔTURE	
		DEPENSES	RECETTES
2018	CHIFFRES DES BILANS DÉFINITIFS	0 000 000,00	0 000 000,00
REPORTS	REPORTS À DÉPENSES DÉFINITIVES	0,00	0,00
	DES RECETTES DÉFINITIVES	0,00	0,00
TOTAL DES BILANS DÉFINITIFS		0 000 000,00	0 000 000,00

		BILAN DE CLÔTURE	
		DEPENSES	RECETTES
2018	CHIFFRES DES BILANS DÉFINITIFS	0 000 000,00	0 000 000,00
REPORTS	REPORTS À DÉPENSES DÉFINITIVES	0,00	0,00
	DES RECETTES DÉFINITIVES	0,00	0,00



Compte de la situation à l'échéance 2014

TOTAL DE LA SITUATION À L'ÉCHÉANCE 2014	670 000,00	570 000,00
	TOTAL	
TOTAL DU BUDGET	67 100 007,00	7 100 207,00

1) Répartition du budget

- a) Article 611 (rapport de la Commission de l'économie et des finances)
 - a) Répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.
Répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.
- b) Article 612 (rapport de la Commission de l'économie et des finances)
 - a) Répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.
 - b) Répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.
- c) Article 613 (rapport de la Commission de l'économie et des finances)
 - a) Répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.
 - b) Répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Il s'agit de la répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Il s'agit de la répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Il s'agit de la répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Il s'agit de la répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Il s'agit de la répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Il s'agit de la répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Il s'agit de la répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Il s'agit de la répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

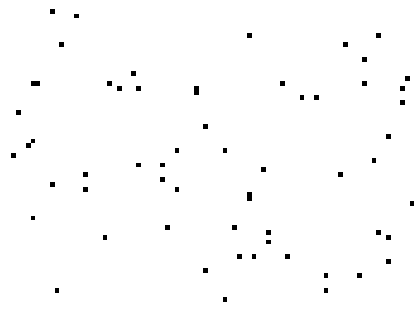
Il s'agit de la répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Il s'agit de la répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Il s'agit de la répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Il s'agit de la répartition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

COMPTE RENDU SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2004

Centre de gestion de l'énergie, l'habitat et l'assistance sociale de l'Université de Guelph
100 University Ave. Guelph, Ontario N1G 2W1





10

11

12

13

14

15